

## CIRCULAIRE

**Date :** Le 24 mars 2020

**NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE :** COVID-19 n° 2020-22

---

**Destinataires :** Centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et fournisseurs de services de garde à domicile offrant des services de garde d'enfants aux fournisseurs de services essentiels

**Objet : Déclaration d'incident relatif à la COVID-19**

**Programme(s) :** Tous

---

**Type :**  Politique  Pour usage interne uniquement  
 Procédure  À titre d'information uniquement

**Date d'entrée en vigueur :** Immédiatement

---

**Sujet : Déclaration d'incident et avis de changement aux programmes ou aux services**

Veillez utiliser le formulaire ci-joint pour nous informer des changements apportés aux programmes ou aux services en raison de la COVID-19. Veuillez signaler tout ce qui suit :

- les cas positifs confirmés ou probables de COVID-19 touchant le personnel, les enfants sous vos soins ou les membres de la famille du personnel ou des enfants sous vos soins. Les cas positifs probables ont reçu un résultat de test positif du laboratoire provincial, tandis que les cas confirmés ont reçu des résultats de test positifs à la fois du laboratoire provincial et du laboratoire national;
- les changements importants aux services offerts par votre garderie ou garderie à domicile;
- toute mesure spéciale que votre garderie ou garderie à domicile prend pour protéger le personnel et les clients.

Il est important que les services continuent à être fournis en toute sécurité pour le personnel et les enfants. Cela peut se faire en veillant à ce que le personnel et les enfants se lavent fréquemment les mains et en suivant d'autres recommandations formulées par les responsables de la santé publique.

En cas de changements dans votre garderie ou garderie à domicile en rapport avec la COVID-19, veuillez envoyer le formulaire ci-joint à l'adresse [cdcinfo@gov.mb.ca](mailto:cdcinfo@gov.mb.ca) en indiquant en objet : **Déclaration d'incident relatif à la COVID-19.**

Nous apprécions le travail important que vous faites pour fournir des services à la population manitobaine.

Pour obtenir les plus récents renseignements provinciaux en matière de santé publique sur la COVID-19, y compris des indications utiles pour les citoyens, les fournisseurs de services et les

employeurs, veuillez consulter régulièrement le site Web du gouvernement du Manitoba à l'adresse suivante : <https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html>.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

p. j.